



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

26 juin 2017

Déclaration suite à l'annonce par le gouvernement du Québec de son Plan d'action 2017-2020 découlant de la Politique énergétique 2030

Dans le cadre du Plan d'action 2017-2020 dévoilé plus tôt aujourd'hui, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand a annoncé que pour la première fois, le gouvernement élaborera un règlement exigeant un contenu renouvelable minimal (touchant les carburants renouvelables tels que l'éthanol et le biodiesel). Les seuils minimaux de contenu renouvelable seront de 2 % dans le diesel et de 5 % dans l'essence consommée au Québec. Le gouvernement a par ailleurs exprimé son intention d'accroître progressivement ces niveaux d'exigences après 2020. Le Plan d'action constitue le premier de trois documents, visant à implanter la Politique énergétique 2030 qui a comme objectif de réduire de 40 % sa consommation de pétrole d'ici à 2030.

Jim Grey, président d'Industries Renouvelables Canada (IRCanada), a exprimé son support face au leadership du ministre Arcand à la lutte contre les changements climatiques :

« IRCanada salue l'approche du gouvernement du Québec face à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) tel qu'énoncée dans le Plan d'action 2017-2020.

Les volumes requis d'énergies renouvelables aideront le Québec à atteindre ses cibles de réduction d'émission de GES. De plus, puisque l'implantation des volumes requis assureront une certitude de marché, l'action gouvernementale stimulera également les investissements dans l'industrie. L'annonce sur le transport de carburants renouvelables reconnaît la position du Québec en tant que chef de file dans la production d'énergie renouvelable et dans la lutte aux changements climatiques.

Les membres d'IRCanada s'engagent à aider le gouvernement du Québec afin d'assurer que ses cibles de réduction d'émissions de GES dans le secteur du transport soient atteints. »

À propos des biocarburants

L'utilisation actuelle des biocarburants au Canada réduit les émissions de gaz carbonique de 4,2 mégatonnes par année, ce qui revient à retirer un million de voitures des routes de notre pays annuellement. L'éthanol permet de réduire les émissions de GES jusqu'à 62 %, tandis que le biodiesel et les biocombustibles cellulosiques les réduisent respectivement jusqu'à 99 % et 87 %.

À propos d'IRCanada

IRCanada est le principal représentant des producteurs canadiens de biocarburants à combustion propre tels que l'éthanol, le biodiesel et le diesel renouvelable. Cette industrie génère présentement plus de 3,5 milliards de dollars en bénéfices économiques et ce, tout en contribuant à la réduction de la quantité de gaz à effet de serre émise par le secteur des transports.

Pour nous joindre

Alison Matthews, Directrice exécutive
Industries renouvelables du Canada
613-594-5528, poste 228